

Ville de Saint-Honoré

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, que:


Le conseil de ville a procédé à la présentation d'un projet de règlement à la séance ordinaire du 8 janvier 2018.

Ce règlement a pour objet d'adopter un code d'éthique en vertu des articles 2 à 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

Toute municipalité doit adopter un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux en vue d'assurer l'adhésion explicite des membres de tout conseil d'une municipalité aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique, de prévoir l'adoption de règles déontologiques et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles.

Ce règlement sera adopté conformément à la loi à la séance ordinaire du 22 janvier 2018 à 19h30 au lieu habituel des séances à l'édifice municipal.

DONNÉ à Saint-Honoré ce neuvième jour de janvier deux mille dix-huit.



Stéphane Leclerc, CPA, CMA
Secrétaire-trésorier et directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier et directeur général, de la Ville de Saint-Honoré, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à l'édifice municipal et sur le site Internet le 9 janvier 2018, entre 13h et 15h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9^e jour de janvier 2018.

